

AUGMENTATION EFFECTIF des SAPEURS-POMPIERS

Le Maire fait ressortir compte tenu du matériel que possède la Commune de St-Denis que le nombre de sapeurs est insuffisant. Ils se sont au nombre de 17: 1 Caporal - 8 Sapeurs titulaires - 8 Sapeurs Auxiliaires. Pour manoeuvrer un fourgon-pompe, il faut 10 hommes et un conducteur. Chaque moto-pompe exige 3 hommes et un conducteur, soit 12 hommes. La garde totale, pour l'emploi de tout le matériel en une seule fois demande 22 hommes, compte non tenu de la garde dans les salles de spectacle et la surveillance à l'arrivée des avions qui requièrent: 4 hommes, au total: 26 hommes, par garde de 24 heures.

Il nous faut en outre tenir compte des sapeurs malades ou de repos.

M. GUICHARD. - Il faut noter que bien souvent on est dans l'obligation de faire rappeler le personnel en repos.

M. LAPIERRE. - Ne pourrait-on pas compléter l'effectif par des pompiers bénévoles.

M. PARIS. - Lors d'un sinistre il y a toujours des hommes de bonne volonté qui apportent leur concours; mais c'est assez difficile de trouver des volontaires qui veulent se plier à certaines disciplines.

M. GUINOT. - Je tiens à faire remarquer que l'armée nous aide également toutes les fois que nous faisons appel à elle.

Le MAIRE. - Pour l'instant nos disponibilités budgétaires ne nous permettent pas le recrutement de plus de 5 unités. Le crédit est prévu au Budget Primitif de 1954.

Le Conseil à l'unanimité reconnaissant l'insuffisance de l'effectif vote l'augmentation demandée.